



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Session 2010		154BL08	
Sujet BP BOUCHER		E4 – U42	
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 1/7	

BREVET PROFESSIONNEL BOUCHER

	Référentiel	Barème
1 ^{ère} Partie : La période d'essai	S42.7	/ 7 points
2 ^{ème} Partie : Les prud'hommes	S42.6	/ 5 points
3 ^{ème} Partie : Le commerçant et l'artisan	S42.1-2	/ 5 points
4 ^{ème} Partie : Formation et insertion	S42.9	/ 3 points
Total		/ 20 points

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

Session 2010		154BL08	
Sujet BP BOUCHER			
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		E4 – U42	
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 2/7	

Vous travaillez à la boucherie RENARD. Votre employeur, M. RENARD, vient de racheter cette entreprise et vous pose un certain nombre de questions au sujet es dossiers suivants.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

Session 2010		154BL08	
Sujet BP BOUCHER		E4 – U42	
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 3/7	

1ère PARTIE : LA PERIODE D'ESSAI

(7 points)

A partir du document n° 1 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1. Que veulent dire les sigles C.D.I., C.D.D ?

(1 point)

.....

.....

2. Citer trois syndicats représentatifs

(1,5 point)

.....

.....

.....

3. A quoi sert la période d'essai ?

(2 points)

.....

.....

.....

4. Combien de fois peut-elle être renouvelée ?

(1 point)

.....

.....

5. Quelles sont les durées maximales autorisées par la nouvelle loi ?

(1,5 point)

.....

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

Session 2010		154BL08	
Sujet BP BOUCHER		E4 – U42	
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 4/7	

2^{ème} PARTIE : LES PRUD'HOMMES (5 points)

A partir du document n° 2 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1. Que veut dire le terme juridiction paritaire ?

(1 point)

.....

.....

.....

2. Quelle est la mission du conseil des Prud'hommes ?

(2 points)

.....

.....

.....

3. Quelles sont les deux étapes obligatoires de la procédure devant les Prud'hommes ?

(2 points)

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCPEP

Session 2010		154BL08	
Sujet BP BOUCHER		E4 – U42	
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 5/7	

3^{ème} PARTIE : LE COMMERCANT ET L'ARTISAN

(5 points)

A partir de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1. Citer trois différences entre le commerçant et l'artisan

(3 points)

.....

.....

.....

2. Que veut dire le sigle R.C.S. ?

(1 point)

.....

.....

.....

3. Combien de salariés l'entreprise artisanale peut-elle compter ?

(0,5 point)

.....

.....

.....

4. Citer un acte de commerce

(0,5 point)

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

Session 2010		154BL08	
Sujet BP BOUCHER		E4 – U42	
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 6/7	

4^{ème} PARTIE : FORMATION ET INSERTION
Cas pratique

(3 points)

Monsieur Henri Yette est un jeune boucher salarié chez M. RENARD. Il voudrait se mettre à son compte en tant que boucher charcutier. Il est titulaire d'un brevet professionnel boucher mais n'a aucune connaissance dans le domaine de la charcuterie.

Répondre aux questions suivantes :

- 1. Que peut envisager Monsieur Henri Yette pour obtenir un diplôme dans le domaine de la charcuterie tout en restant salarié ?**

(1 point)

.....

.....

.....

- 2. Un collègue de M. H. Yette est boucher dans l'entreprise depuis 18 ans. Cette personne souhaite changer de métier. Que peut-on lui proposer afin que cette personne réussisse au mieux sa reconversion professionnelle ? Citer deux propositions.**

(1 point)

.....

.....

.....

- 3. Donner la signification des sigles suivants :**

(1 point)

V.A.E.

D.I.F. :

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau YCÉREN

Session 2010		154BL08	
Sujet BP BOUCHER		E4 – U42	
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuille : 7/7	

Annexes

Document 1

La loi n 2008 du 25 juin 2008 traite d'un C.D.I. et du C.D.D.. Elle met un terme à l'expérience du C.N.E., qui a pourtant bien réussi dans les T.P.E..

Publiée au Journal officiel du jeudi 26 juin 2008, la loi de modernisation du marché du travail est issue d'un accord interprofessionnel conclu le 11 janvier 2008 entre le patronat (MEDEF, UPA et la CGPME) et quatre autres syndicats de salariés représentatifs sur cinq.

Le C.D.I. demeure le contrat de travail de « référence ».

La réforme de la période d'essai

La durée de la période d'essai :

Le nouvel article L1221-19 du code du travail dispose que le contrat de travail à durée indéterminée peut comporter une période d'essai dont la durée maximale est de :

- ✓ *-deux mois pour les ouvriers employés ;*
- ✓ *-trois mois pour les agents de maîtrise et les techniciens ;*
- ✓ *-quatre mois pour les cadres.*

(Boucherie française 2008)

Document 2

Le conseil de Prud'hommes

Un conseil est une formation paritaire élue par deux collèges : le collège des électeurs salariés, le collège des électeurs employeurs. Chaque collège élit un nombre égal de conseillers. On compte aujourd'hui 14 616 conseillers, répartis en 271 conseils. Chaque département possède au moins un conseil de Prud'hommes.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.